

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-56
REPRÉSENTATION EN JUSTICE DU CCAS PAR LA SCP HMS ATLANTIQUE AVOCATS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par une requête en date du 12 septembre 2022, Maître Julie NOËL, pour le conseil de Madame , aide-soignante au sein du service des soins infirmiers à domicile, a saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux en vue d'obtenir l'annulation d'un arrêté du Président du CCAS de Mérignac en date du 12 juillet 2022, prononçant une sanction disciplinaire du 3^{ème} groupe (exclusion temporaire d'une durée de trois mois avec sursis de deux mois) à l'encontre de Madame .

Afin d'assurer la défense des intérêts du CCAS de Mérignac dans cette affaire, il est proposé de saisir Maître Cyril CAZCARRA, avocat de la SCP HMS Atlantique Avocats, 12, place de la Bourse 33000 BORDEAUX, pour représenter le CCAS dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

ARTICLE 1 :

- De désigner Maître Cyril CAZCARRA, avocat de la SCP HMS Atlantique Avocats, 12, place de la Bourse 33000 BORDEAUX, pour représenter les intérêts du CCAS de Mérignac dans le cadre de la requête introduite par Madame devant le Tribunal administratif de Bordeaux le 12 septembre 2022, enregistrée sous le n° 2204893.

ARTICLE 2 :

- Précise que les crédits nécessaires à la prise en charge des honoraires de la SCP HMS Atlantique Avocats sont inscrits au budget du CCAS de Mérignac au compte 6227.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

